



Réf: AT/DO/SDTO/DRT/ 316/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

« SARL YASMAR »

Objet : Première mise en demeure.

- Vu le contrat d'adhésion N° 28/2024 du 03/06/2024 avec l'entreprise SARL YASMAR
- Vu l'Ordre de Service N°296 du 10/12/2024, Travaux de réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement du câble FO au profit Nouveau Siege APC Bir Ghalou et CNEP Ain Bessem.
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°359/2024 du 15/12/2024,
- Vu l'invitation par mail (figurant sur contrat) en date du 15/12/2024 pour ouverture de chantier.

Votre entreprise ne s'est pas présente pour l'ouverture des travaux programme pour le 18/12/24.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure, pour entame les travaux dans un délai n'excédant pas les quarante-huit heure (48h).

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation du projet et la mise sur la liste noire).

Le Directeur :

اتصالات الجزائر ش ذ أ
المدير العملي للاتصالات البويرة
إمضاء: كمال سيدي